Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN OUGANDA

Régie diplomatique

VENTE PAR CESSION AMIABLE

(Art A113 du code du domaine de l'Etat)

Une voiture Mitsubishi Pajero

modèle 2007 – 162 500 Km

En bon état.

Le véhicule est vendu en l'état (sans garantie). Le véhicule peut être vu sur le parking de l'Ambassade (sur rendez-vous).

Le véhicule sera adjugé à la meilleure offre jeudi 16 novembre 2017 lors de la réunion d'une commission locale ad hoc.

Les offres doivent être transmises à l'Ambassade de France **avant mardi 14 novembre 2017 à 12h00 sous enveloppe fermée,** à l'attention du chef du service commun de gestion, **en indiquant sur l'enveloppe « Offre – vente par cession amiable ».**

Pour être recevable, l'offre doit être datée, signée et mentionner : nom, prénom, adresses postale et électronique, coordonnées téléphoniques ainsi que les détails du véhicule et le prix d'achat offert (en shillings ougandais).

Une taxe de 6% sera appliquée sur le prix de vente (Art A114 du code des domaines de l'Etat).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN OUGANDA

Régie diplomatique

FOR SALE

(Under French law - Art A113 du code du domaine de l'Etat)

Mitsubishi Pajero
model 2007 – 162 500 Km
Good condition.

The car is sold as it is (without any warranty). It could be seen on the parking of the French Embassy (with appointment)

The car shall be sold to the best offer on an *ad hoc* meeting held on November 16th.

The offers have to be received at the French Embassy before Tuesday November 14th 2017 at 12.00am in a sealed envelope addressed to the Head of Administrative Affairs. The enveloppe has to mention **« Offre – vente par cession amiable ».**

To be accepted, the offer shall be dated, signed and shall precise: Name, surname, postal and email addresses as well as the details of the car and the price of the offer (in Ugandan shillings).

A tax of 6% shall be collected on the saling price (French law - Art A114 du code des domaines de l'Etat).